



Pour diffusion immédiate : 25/07/2023

GOUVERNEURE KATHY HOCHUL

LA GOUVERNEURE HOCHUL ANNONCE PRÈS DE 7 MILLIONS DE DOLLARS ACCORDÉS AUX VICTIMES DE DISCRIMINATION

*La compensation totale pour l'exercice 2023 est la plus élevée obtenue par l'État
de New York au cours des six dernières années*

*Plus de 1 000 New-Yorkais dans tout l'État ont reçu des dommages et intérêts et
des compensations pécuniaires*

La gouverneure Kathy Hochul a annoncé aujourd'hui que la Division des droits de la personne de l'État de New York (New York State Division of Human Rights) a accordé près de 7 millions de dollars d'indemnisation au cours de l'année fiscale 2023 à plus de 1 000 victimes de discrimination dans les domaines de l'emploi, du logement et de l'hébergement public. Cette somme représente la rémunération totale la plus élevée des six dernières années, une augmentation de 7,4 % par rapport à l'exercice 2022 et une augmentation de 26,8 % par rapport à l'exercice 2019 antérieur à la pandémie. En outre, la division a infligé 269 000 dollars d'amendes à des employeurs, des pourvoyeurs de logements et des entreprises pour pratiques et politiques discriminatoires.

« L'obtention de ce financement renforce nos efforts pour aider les victimes à obtenir la justice qu'elles méritent et pour faire de l'État de New York un État plus sûr pour tous », **a déclaré la gouverneure Hochul.** « Les employeurs, les pourvoyeurs de logements et les entreprises impitoyables doivent être tenus responsables de leurs pratiques discriminatoires, et les victimes de discrimination méritent de se sentir entendues et vues. »

Maria Imperial, commissaire à la Division des droits de la personne, a déclaré :

« En vertu de la loi sur les droits de la personne de notre État, chaque New-Yorkais a les mêmes chances de jouir d'une vie pleine et productive. En cas de discrimination, que ce soit dans le domaine du logement, de l'éducation ou de l'emploi, ce droit et cette opportunité sont confisqués. En tant qu'organisme chargé de l'application de la loi sur les droits de la personne de notre État, nous continuerons à responsabiliser le public par des actions de sensibilisation et à utiliser tous les outils à notre disposition pour veiller à ce que chaque New-Yorkais soit traité légalement et équitablement. »

La Division est l'agence chargée de faire respecter la loi sur les droits de la personne de l'État et d'enquêter sur les réclamations pour discrimination déposées par les New-Yorkais. Outre les enquêtes, la Division est habilitée à imposer des amendes et à obtenir des dommages et intérêts pécuniaires pour les personnes dont les droits ont été violés en vertu de la loi sur les droits de la personne de l'État. La division peut également négocier des mesures correctives supplémentaires, notamment un changement de politique, une formation et des modifications pour l'accessibilité. Grâce au travail de la Division au cours de l'exercice précédent, 1 012 victimes ont reçu 6,7 millions de dollars de dommages et intérêts et de compensations pécuniaires.

Parmi les exemples de cas, on peut citer :

- Une vendeuse d'une entreprise de logistique et de camionnage de Long Island a reçu 24 435 dollars après avoir été reconnue victime de discrimination fondée sur l'âge. L'employeur a fait pression sur elle pour qu'elle prenne une retraite anticipée, a fait des commentaires désobligeants sur sa capacité d'apprentissage en raison de son âge et l'a finalement remplacée par un employé plus jeune lors d'une restructuration. La Division a également imposé une amende civile de 10 000 dollars à la société.
- Une femme de Rochester qui travaillait comme paysagiste dans une centrale électrique a allégué avoir été victime de discrimination et avoir été licenciée en raison de son sexe et de son handicap. La plaignante a affirmé que son entreprise avait cherché à remplacer les femmes paysagistes par des travailleurs masculins et qu'elle l'avait forcée à quitter son emploi en refusant d'adapter raisonnablement les restrictions de levage découlant d'une pathologie du dos. La réclamation a été réglée pour un montant total de 120 000 dollars.
- Un homme de Long Island qui travaillait comme responsable dans une entreprise de logistique et d'expédition a allégué avoir été victime de discrimination et de harcèlement parce qu'il est afro-américain, réserviste de l'armée et qu'il souffre d'un syndrome de stress post-traumatique. Le plaignant a affirmé qu'il avait signalé des fautes commises par des subordonnés et qu'il avait été licencié à la suite de son signalement, alors que d'autres cadres blancs n'avaient pas été licenciés. La réclamation a fait l'objet d'un règlement de 46 000 dollars.
- Un homme du Queens vivant dans un immeuble d'habitation a affirmé que son propriétaire lui avait refusé la possibilité de garder un chien de soutien émotionnel et avait tenté de l'expulser, bien qu'il ait fourni la documentation d'un professionnel de la santé sur son besoin d'un tel arrangement. La réclamation a été réglée pour 19 000 dollars.

La répartition de tous les cas de la DHR résolus au cours de l'exercice 2023, par région et par compensation, est la suivante :

Région	Nombre de réclamations	Compensation
Capital Region	44	\$324,734.75
Central NY	79	\$612,046.69
Finger Lakes	148	\$1,322,496.36
Hudson Valley	87	\$562,531.76

Long Island	139	\$690,595
Mohawk Valley	23	\$157,900
New York City	299	\$1,805,061.44
North Country	20	\$83,303.82
Southern Tier	31	\$152,131.58
Western NY	142	\$997,208.67

La loi sur les droits de la personne de l'État de New York interdit la discrimination en matière de logement, d'emploi, d'éducation, de crédit et de lieux d'hébergement public, entre autres domaines de compétence, fondée sur l'âge, la race, les croyances, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, l'origine nationale, le statut militaire, le handicap, les conditions liées à la grossesse, le statut de victime de violence domestique, le statut familial ou toute autre classe protégée.

L'État de New York a l'honneur d'être le premier État du pays à avoir promulgué une loi sur les droits de la personne, qui offre à chaque citoyen une chance égale de mener une vie pleine et productive. La Division des droits de la personne de l'État de New York est l'organisme chargé de faire appliquer cette loi. Les New-Yorkais victimes de discrimination peuvent déposer une réclamation auprès de la DHR en ligne, par courrier ou en personne. Pour plus d'informations sur la loi et le travail de l'agence, veuillez consulter le site Web de la Division des droits de la personne à l'adresse www.dhr.ny.gov ou appelez le [1-888-392-3644](tel:1-888-392-3644).

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web www.governor.ny.gov
 État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418

[SE DÉSABONNER](#)